

S. Ins
Valence

Beaux-Arts.

ARRETE.

Inventaire des sites
et la conservation présente
un intérêt général.

Le Ministre Secrétaire d'Etat à
l'EDUCATION NATIONALE.

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des
monuments naturels et des sites de caractère artistique, his-
torique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment
l'article 4.

Sur la proposition de la Commission départementale des
monuments naturels et des sites de la Drôme, au cours de sa
séance du 24 Mai 1941.

ARRETE :

Article premier. - Est inscrit à l'Inventaire des Sites dont
la conservation présente un intérêt général
l'ensemble formé à VALENCE (Drôme) par la terrasse et la pers-
pective que l'on y découvre en direction du Rhône.

La mesure vise le Champ de Mars, le parc Jouvet et leurs
abords, figurant au cadastre sous les n° 699.731.732.734.755
à 772.774 à 785 de la Section A et I et 2 de la Section L.,
et comprenant également au droit des dites parcelles, les en-
prises de l'annexe de la RN 7 (avenue du Nouveau Pont) chaus-
sée exclue, la partie du quai du Rhône, dit Quai Frédéric
Mistral, appartenant à la commune, les bords et rives du
Rhône dans la partie appartenant à l'Etat, comprise entre le
Pont de Pierre et le droit de la limite sud de la parcelle I
de la section L, ainsi que les élévations et couvertures du
lycée (N° 679 à 681 de la Section A), en ce qu'elles ont de
visible depuis la Terrasse du Champ de Mars et le Parc Jouvet.

Les propriétaires intéressés sont :

ETAT par le Secrétariat d'Etat à la production industrielles R.N.7 annexes
et aux Communications - (Adm. des Ponts-et-Chaussées) Quai du Rhône

.../...

SERVICE VICINAL..... C.V.O. 4 - C.V.O. II
VILLE DE VALENCE.....679.680.681 A (Lycee) ainsi que les parcelles
constituant le Champ de Mars et le Parc Jouvet
Cie Cie de N. VIGALIER, 17 Quai Rambaud - LYON : 757p. A.
RAFFINERIES DU MIDI, 25 rue du Pré-la-Reine - CLERMONT-FERRAND : 766p.
767p. A
STE LEO FILS CHEVET à ST-ETIENNE - (Loire).....757..758p. A
BARONNET à BREZINS par la COTE ST-ANDRE (Isère)...785 A.
BISSET-BOUVIER, quai Frédéric-Mistral.. 758p. 757p.758p. A.
DARD rue du Pont du Gât à VALENCE.... 1 et 2 - L.
GILLAS, épicerie, avenue Gambetta - VALENCE : 755p. A.
TEZIER, graines, avenue Gambetta - VALENCE : 764p.765.766p.767 à 769.A

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour
les archives de la préfecture, au Maire de la commune de
VALENCE, ainsi qu'aux propriétaires intéressés, et à M. le Ministre,
Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications,
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 10.3.42.

Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général
des Beaux-Arts,

Signé : illisible.

